

CONCLUSION GENERALE

Le bassin du Dugeon constitue l'une des entités naturelles parmi les plus remarquables de celles que compte le patrimoine franc-comtois. Connue depuis plusieurs décades par les naturalistes, cette zone caractérisée par plusieurs milliers d'hectares de tourbières et de marais, a suscité l'attention permanente des acteurs locaux tout comme celle des pouvoirs publics et des sommités scientifiques.

Recherches, études, prospections diverses tant sur les milieux naturels et les espèces que sur les activités humaines ancestrales et actuelles ont permis au fil du temps d'enrichir et d'affiner les connaissances et de préparer d'ambitieux programmes de restauration et de gestion. Décorrection du Dugeon, mesures agri-environnement, programme LIFE, station de traitement des eaux usées ont ainsi vu le jour sur la vallée.

Reprenant la dynamique engagée depuis plus de 10 ans, intégrant les expériences accumulées sur le terrain par l'ensemble des partenaires, le programme Natura 2000 prolonge et améliore encore ce mouvement. Il a la volonté délibérée de prendre en compte de manière concomitante le patrimoine naturel remarquable et les patrimoines culturels, sociaux et économiques en présence.

L'inscription du Dugeon au titre des directives oiseaux et habitats dans le réseau européen Natura 2000 à l'orée 2004 permet à cette vallée, dont la réputation a déjà dépassé les frontières de la région, d'accéder à une juste reconnaissance nationale et internationale.

Ce document incarne tout à la fois un travail de synthèse qui puise sa source dans les connaissances scientifiques et humaines accumulées à la fin du XXème siècle et un travail de projection dans l'avenir, de développement soutenable dans un environnement restauré et durable. Il se base largement sur le travail de chacun des acteurs de la vallée regroupés au sein du Comité de pilotage. Ainsi, chaque acteur local a mené un travail de fond lors de réunions régulières de groupes techniques spécifiques, d'un comité scientifique et de commissions de travail. Il s'agit ici de remercier l'ensemble des participants qui ont œuvré patiemment et collectivement depuis plus de 18 mois et qui voient leurs efforts prendre une forme concrète.

Le document d'objectifs est un outil de planification d'une politique de gestion contractuelle des milieux naturels exceptionnels en partenariat avec l'ensemble des partenaires locaux, départementaux et régionaux soutenus par les pouvoirs publics et par le Syndicat Mixte de la Vallée du Dugeon et du Plateau de Frasne.

Dans sa première partie, le document d'objectifs entreprend le diagnostic le plus exhaustif possible des connaissances actuelles, aussi bien dans le domaine environnemental que dans le domaine socio-économique. Cet inventaire, étayé par une bibliographie conséquente et des annexes détaillées, permet de décrire 14 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 5 sont prioritaires, une cinquantaine d'espèces de plantes protégées parmi lesquelles trois sont très rares et d'intérêt communautaire, de nombreuses espèces de poissons, reptiles et amphibiens, des centaines d'espèces d'insectes parmi lesquelles une dizaine d'espèces de papillons et de libellules rares ou d'intérêt communautaire.

Issus de l'analyse de l'existant, les enjeux mettent en lumière des nécessaires protection, restauration et gestion des éléments les plus remarquables, d'intérêt communautaire, et leur articulation avec l'ensemble des activités humaines. Cette analyse permet de décrire des objectifs généraux et précis déclinés selon le type de milieux ou d'activités, de la gestion des tourbières hautes actives à la mise en place de structures de découverte du patrimoine naturel à vocation touristique et économique, en passant par les outils d'information nécessaires.

Enfin, des objectifs sont finalisés par plus de quatre-vingt fiches actions opérationnelles qui reprennent précisément un éventail d'opération travaillées en groupe technique et commissions de travail. Ces fiches décrivent chaque opération envisagée dans un cadre qui dépasse largement, et nécessairement, la seule dimension biologique afin de travailler dans l'esprit de concertation et de cohérence le plus abouti possible.

Naturellement, ce travail n'est pas une fin en soi. Il s'agit plutôt de le voir comme la mise en place d'une gestion concertée, durable et profitable au patrimoine naturel comme à l'ensemble des acteurs.

Ce document d'objectifs, notamment dans ses composantes écologiques et humaines, sera régulièrement enrichi au regard des études menées, des expériences évaluées, des opérations en cours puis achevées. Il fera l'objet d'un arrêté préfectoral de validation. Il sera également soumis, et certaines fiches actions le stipulent, à une évaluation continue afin d'être le plus pertinent possible. Enfin, il sera évalué à son terme dans cinq ans, afin de préparer un deuxième document d'objectifs amélioré et mis à jour.

D'un point de vue organisationnel, la mise en place du document d'objectifs a été l'occasion de mettre en place un lieu de discussion et de dialogue pour travailler à l'élaboration d'objectifs partagés. Ainsi, il s'agit également de prolonger et de pérenniser le vaste mouvement de concertation et de participation qui a contribué à l'élaboration de ce document. Le maintien des commissions de travail et du comité de pilotage à un rythme au moins annuel (décision du comité de pilotage du 7 juin 2001) permettra de faire vivre le document d'objectifs et cet espace efficace et concret de confrontation constructive.

La mise en application du DOCOB va permettre de traduire concrètement les fiches actions, à travers les CTE, les contrats Natura 2000 et les contrats forestiers.

La vallée du Drugeon est un site admirable dont les habitants ont pris conscience de la beauté, de la richesse et de la fragilité il y a de nombreuses années déjà. S'appuyant sur leurs connaissances et sur leur attachement à ce joyau, ils ont bâti les opérations propres à lui conserver ses caractéristiques d'hier comme d'aujourd'hui. Ils montrent l'exemple de ce que pourrait être l'une des façons les plus efficaces de gérer durablement un site naturel d'intérêt majeur sous les sceaux conjoints du respect et de l'harmonie.